

SÉANCE DU 19 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josiane BALDINI, Maire.

Présents : Josiane BALDINI – Alain BILLET – Annie BILLET – Claude CHENOT – Joël FLACHAT – Jean-Claude GARDE – Jean-Gérard MERLE – Chantal PIGNARD-BOURGEY – Marie-Thérèse RAJOT – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET – Vincent VERNIN

Excusés : Corinne FRANC (ayant donné pouvoir de vote à Josiane BALDINI)

Absents : Sébastien SASSOLAS – Jean Baptiste MERLE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse RAJOT

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, aucune remarque n'ayant été formulée, son contenu est accepté à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire souhaite que soient rajoutés à l'ordre du jour les trois points suivants :

1° NOMINATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire informe les membres du conseil que la commune est concernée par le recensement de sa population à compter de janvier 2018, sous la supervision de l'INSEE.

A ce titre, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal : agent chargé d'encadrer les opérations et d'assurer la collecte et la transmission des données à destination des services de l'INSEE. A titre indicatif, le temps nécessaire pour remplir ses missions peut être estimé de l'ordre de 12 jours de disponibilité.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Frédérique DOITRAND a déjà réalisé cette mission en 2013, et propose qu'elle soit de nouveau nommée par arrêté.

Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à attribuer la fonction de coordonnateur communal à Madame DOITRAND, et de nommer Madame Elodie MAGAND en tant que coordonnateur suppléant pour l'assister dans ses fonctions.

2° AVENANT A LA CONVENTION POUR PROJET DE MUTUALISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire précise à l'assemblée que par délibération du 26 février 2016, le conseil municipal de Boën-sur-Lignon a approuvé la convention mandatant leur collectivité pour :

- la saisine de la communauté d'agglomération Loire Forez en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage,
- assurer les demandes, au nom du groupement, de subvention auprès des partenaires financiers,
- la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux de réalisation des ouvrages entrant dans le champ du projet mutualisé – les autres marchés seront signés par chacune des communes concernées,
- la réception des travaux de maîtrise d'œuvre et des ouvrages mutualisés,

- les perceptions de subvention et des soldes auprès de chaque commune suivant les modalités fixées dans l'article 5.

Madame le Maire signale sa volonté, ainsi que celle des élus de Saint-Etienne-le-Molard, de rejoindre le groupement de commande créé, signé avec les communes de Leigneux, Marcoux, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Saint-Sixte, Sail-sous-Couzan et Trelins.

Suivant délibération du conseil municipal de Boën-sur-Lignon en date du 28 avril 2017, un avenant approuvant l'extension aux deux communes a été approuvé.

Ouï cet exposé, et après s'être fait présenter la convention, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion à la convention.

3° CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIVE POUR MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Madame le Maire présente aux élus la proposition de convention de partenariat associative avec l'association loi 1901 ACTIOM, en vue de la mise en œuvre d'une opération visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé à destination de tous les habitants de la commune.

Après s'être fait présenter les termes de ladite convention, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion pour l'accès au dispositif « ma commune ma santé », et s'engage à mettre à disposition la salle de réunion en vue des permanences.

4° VALIDATION DEVIS POUR LOCATION D'UNE TARIERE

Madame le Maire signale la nécessité de s'équiper d'une tarière afin de procéder à l'installation des panneaux de noms de rues.

Monsieur Garde souligne que le matériel dont dispose le Syndicat agricole ne peut correspondre, car inadapté à l'opération (diamètre).

Elle soumet divers devis pour une location au mois (300 € HT) et à la journée (65 € HT). Après réflexion, la durée d'intervention étant estimée à maximum 15 jours, le conseil s'entend pour qu'un devis soit sollicité pour une semaine ainsi que pour 15 jours.

De la même manière, compte tenu du prix d'achat d'un perforateur (de 407 € à 559 € HT), le conseil souhaite qu'un devis comparatif de location soit sollicité.

5° ENCAISSEMENT CHEQUES SUITE A COMPOSITION PÉNALE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une décharge sauvage sur le chemin reliant la Presle à Biterne par une personne qui a été identifiée, la mairie a présenté une requête chiffrée au service des compositions pénales du Palais de justice.

Ce chiffre correspond aux frais supportés par la commune pour évacuation et tri des déchets, ainsi que pour réparation de la roue du tracteur suite à une crevaison liée à la présence de ferraille dans les déchets, et s'élève à une somme totale de 611,50 €.

Elle précise que l'auteur des faits bénéficie d'un échancier de règlement en 3 fois, dont la première mensualité de 203,80 € est soumise à l'assemblée.

Ouï cet exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque Lyonnaise de Banque n° 3128123 d'un montant de 203,80 € correspondant à la première mensualité, et valide l'encaissement de l'échéance au 20 mai pour 203,80 € et au 20 juin pour 203,90 €, suivant audience de composition pénale en date du 13 mars 2017.

6° ADHÉSION AU CONTRAT DE PROTECTION JURIDIQUE SMACL

Madame le Maire rappelle que par décision du 10 mars 2017 la Fédération des Maires de la Loire s'est transformée en Association des Maires de la Loire et des Présidents d'Intercommunalité. Cette modification a pour conséquence directe la dissolution des associations d'arrondissement et des services qu'elles pouvaient apporter à leurs adhérents.

Ainsi, l'AMF 42 s'est engagée à reprendre le service de la protection juridique, en proposant une adhésion à l'assurance SMACL. Cette garantie intervient lors des litiges avec la collectivité. Cela permet de payer les honoraires d'avocats et des experts ; seuls les frais de justice, de résolution amiable et d'expertise sont couverts.

Dès lors, notre collectivité étant adhérente au contrat groupe porté par l'arrondissement de Montbrison, ce contrat prend fin au 30 avril 2017. C'est pourquoi Madame le Maire soumet la demande d'adhésion au contrat de protection juridique Smacl pour un effet au 1^{er} mai 2017.

Après avoir procédé à l'examen des conditions de garanties et des cotisations proposées par SMACL Assurances, le conseil municipal à l'unanimité valide l'adhésion au contrat de protection juridique de l'association des Maires et Présidents d'EPCI de la Loire à compter du 1^{er} mai 2017.

7° DEMANDE DE MADAME PARDON EN VUE DE LA CRÉATION D'UN CHEMIN RURAL AU MEYNET

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de Madame Sylvie PARDON de créer un chemin rural en vue de solutionner de manière pérenne l'accès à sa propriété au Meynet. Elle précise qu'un document d'arpentage a été établi en ce sens en 1991, dûment enregistré au Centre des Impôts Fonciers, présenté en séance.

Une discussion s'élève sur la nécessité d'établir un acte administratif et sur le coût engendré par les opérations immobilières de cession. Un notaire sera consulté afin d'évaluer plus précisément les opérations.

8° QUESTIONS DIVERSES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DÉLIBÉRATION

- Le point sur travail de **mutualisation** avec Sainte-Agathe et Saint-Etienne-le-Molard, avec soutien d'un référent Loire Forez (M. ROMESTAIN).
- Compte rendu **des travaux d'enfouissement des lignes** : débiteront en juin, lampe fixées sur les maisons (à l'identique que celle desservant la mairie). Réflexion sur ligne vers ancienne cure.
- **DETR** accordée pour opération de voirie vers l'église. Devis complémentaire LAFOND pour renforcement mur côté route.
- **Rénovation toilettes publiques** : réactualisation des devis afin de signer une convention avec Loire Forez.
- **Récolte de bouchons plastiques** pour le Père Noël du Lundi dans le cadre du marché.
- Proposition à 3.000 € de **M. DEFOUR d'acquérir la parcelle qu'il loue** de la commune. Précision que le terrain est classé constructible sous réserve d'aménager un accès uniquement par la voie communale. Validé par 12 voix – 1 abstention. Consulter le propriétaire riverain pour voir si intéressé.
- Problème de **niveau du compteur d'eau de M. DOUX** : voir avis des services de la SAUR. Question suivie par les adjoints.
- Réflexion sur la réforme du gouvernement visant la **suppression des NAP**. L'ensemble du conseil s'oppose au maintien des NAP. Attendre avis des communes du RPI.
- **Recherche d'un agent recenseur** pour les opérations qui se dérouleront en janvier-février 2018.
- **Stationnement devant portail Mme CHALAND** : réflexion sur la mise en place d'une barrière relevable de protection ou de bandes zébrées. Remontée de l'incivilité de riverains utilisant la place devant le portail comme une place de parking.
- **Pétanque des élus** le 2 septembre à Boën-sur-Lignon. Inscriptions à prévoir.
- **Équipement de sécurité (bottes)** à fournir aux employés (maniement tarière, fauchage).
- **Livraison des fleurs** le 23 mai prochain.
- **Planning de tenue du bureau de vote** élections législatives :

1^{er} tour du 11 juin 2017

HORAIRES	NOM – Prénom	NOM – Prénom	NOM - Prénom
8 h – 10 h	THEVENET M. Cl.	VERNIN Vincent	THEVENET M Th.
10 h – 12 h	RAJOT M. Thérèse	PIGNARD B. Chantal	GARDE J. Claude
12 h – 14 h	CHENOT Claude	BILLET Annie	BILLET Alain
14 h – 16 h	FLACHAT Joël	THEVENET M. Th.	FRANC Corinne
16 h – 18 h	THEVENET M. Cl.	VERNIN Vincent	THEVENET M. Th.

2^{ème} tour du 18 juin 2017

HORAIRES	NOM – Prénom	NOM – Prénom	NOM - Prénom
8 h – 10 h	MERLE J. Gérard	THEVENET M. Cl.	VERNIN Vincent
10 h – 12 h	RAJOT M. Th.	GARDE J. Cl.	FLACHAT Joël
12 h – 14 h	CHENOT Claude	J. B. MERLE	
14 h – 16 h	RAJOT M. Th.	PIGNARD B. Chantal	SASSOLAS Sébastien
16 h – 18 h	MERLE J. Gérard	THEVENET M. Cl.	VERNIN Vincent

+ présence du Président (Josiane BALDINI) à l'ouverture et à la fermeture du scrutin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.
